

<p align="center">ATTACHÉ D'ADMINISTRATION TERRITORIALE Spécialités : Administration générale (A) ; Gestion du secteur sanitaire et social (B) ; Urbanisme et développement des territoires (E)</p>			
<p align="center">CONCOURS EXTERNE Ouverture inscriptions : fin mars Clôture inscriptions : début mai Mi novembre (épreuves écrites)</p>			<p>i-EPrépa</p>
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	COEFFICIENT	DUREE	MODULES CORRESPONDANTS
Epreuve commune à toutes les spécialités : composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales, dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...) *	3	4H	Public Politiques publiques Epreuve non spécifiquement préparée
Rédaction d'une note soulevant un problème : * (A) d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (B) sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale (C) sur la conception et la mise en place d'une application automatisée dans une collectivité territoriale (D) relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territorial (E) d'urbanisme et de développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale	4	4H	a) b) ou e) Public Politiques publiques Annales de note de synthèse administrative
EPREUVES D'ADMISSION			
Entretien visant à apprécier sous forme d'une mise en situation professionnelle les connaissances administratives générales et la capacité à les exploiter, la motivation et l'aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie *	4	20 mn	Admission concours administratifs
Epreuve de langue vivante comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne *	1	15 mn préparation + 15 mn oral	Anglais

CONCOURS INTERNE et TROISIEME VOIE Ouverture inscriptions : fin mars Clôture inscriptions : début mai Fin novembre (épreuves écrites)			i-EPrépa
EPREUVES D'ADMISSIBILITE	COEFFICIENT	DUREE	MODULES CORRESPONDANTS
<p>Rédaction d'un rapport faisant appel à l'esprit d'analyse et de synthèse du candidat, à son aptitude à situer le sujet traité dans son contexte général et à ses capacités rédactionnelles afin de dégager des solutions opérationnelles appropriées à l'aide des éléments d'un dossier soulevant un problème : *</p> <p>(A) d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale (B) sanitaire et social rencontré par une collectivité territoriale (C) à concevoir et à mettre en place une application automatisée dans une collectivité territoriale (D) relatif au secteur de l'animation dans une collectivité territoriale (E) rédaction d'une note relative au secteur de l'urbanisme et du développement des territoires rencontré par une collectivité territoriale</p>	4	4H	a) b) ou e) Public Politiques publiques Annales de note de synthèse administrative
EPREUVES D'ADMISSION			
<p>Interne : entretien débutant par une présentation de l'expérience professionnelle et des compétences acquises à cette occasion. Cet entretien est suivi d'une conversation visant à apprécier sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à analyser son environnement professionnel et à résoudre les problèmes techniques ou d'encadrement les plus fréquemment rencontrés par un attaché. Cette épreuve doit permettre au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie *</p> <p>Troisième voie : Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience et les compétences qu'il a acquises à cette occasion, sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel, remis par le candidat au moment de l'inscription et établi conformément à un modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités territoriales. L'entretien vise ensuite à évaluer, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, la capacité du candidat à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer, sa motivation et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie *</p>	5	10 mn présentation + 15 mn oral	Admission concours administratifs
<p>Epreuve de langue vivante facultative comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte, suivie d'une conversation, dans l'une des langues étrangères suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne *</p>	1	15 mn préparation + 15 mn oral	Anglais